

Les centres de ressources

C'est quoi, les centres de ressources ?

Les **centres de ressources** ce sont des services qui s'intéressent à un thème sur le handicap.

Par exemple :

- l'autisme
- l'amour chez les personnes avec un handicap.



Les centres de ressources font beaucoup de choses.

Par exemple :

- donner des informations
- faire des formations.



Les ministres wallons veulent changer la loi sur les centres de ressources.

Alors, les ministres ont écrit **une nouvelle loi**. En Wallonie, cela s'appelle un nouveau décret.



Voici ce que dit le nouveau décret :

La Wallonie veut donner **des agréments et des subventions** aux centres de ressources.

Un **agrément** c'est quand un service est reconnu pour faire son travail.

Quand le service est reconnu, il peut recevoir de l'argent pour l'aider à bien faire son travail.

Cet argent, c'est une **subvention**.



Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap doit donner son avis.

Il doit dire s'il est d'accord ou pas avec la nouvelle loi.



Dans le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap, il y a :

- des représentants de personnes avec un handicap
- des représentants de services qui aident les personnes avec un handicap en Wallonie.



Le Conseil se réunit plusieurs fois par an.

Commenté [LF1]: A voir si chaque fois il faut remettre cela dans chaque document/avis.

Le Conseil consultatif a donné son avis sur ce nouveau décret.

Le Conseil trouve que **c'est bien de changer la loi** sur les centres de ressources.

C'est une bonne idée de donner des agréments et de l'argent aux centres de ressources.



Mais il y encore **des choses à changer**.

Par exemple :

- Il faut donner un agrément et de l'argent à **tous les centres de ressources**.

Dans le document, il n'y a que 6 centres de ressources.

Mais il y a plein de centres de ressources très importants.



- Il faut donner plus d'argent au CRAN.
Le CRAN c'est le centre de ressources sur l'autisme.



- Il faut mieux expliquer comment on va décider qui peut avoir un agrément.
- Dans le document, il y a les missions des centres.
Les missions c'est ce que chaque centre doit faire.
Mais certains centres ont beaucoup de missions.
Et il y a des centres qui n'ont pas beaucoup de missions.
Ça doit changer !



- Il faut obliger les centres de ressources à écrire leur projet de service en **FALC**.
Le FALC c'est **F**acile à **L**ire et à **C**omprendre.
Le projet de service, c'est le texte qui explique le travail du centre.



- Il faut donner des agréments sans date de fin.
- Il faut obliger les centres à souvent s'évaluer.
Ça veut dire qu'ils doivent réfléchir ensemble pour savoir s'ils travaillent bien.



Traduction réalisée par

www.falc.be



© Inclusion Europe